

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédric.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET : *Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie- 2019*

N° 2018 / 10 / 09

Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 16 Octobre 2018.

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif, d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie, trottoirs...),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de redevance par emplacement de voirie mis à disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de transports de fonds, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

<i>NOM DU TARIF</i>	<i>Tarifs 2019</i>
<i>Redevance pour mise à disposition d'emplacement de voirie</i>	416,00 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,

Le Maire,

